

Durée

7 heures (1 jour)

Pré requis

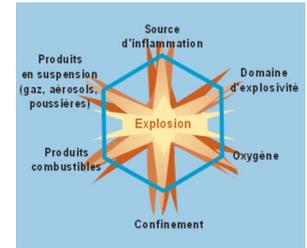
- * Maîtriser de la langue française écrite et parlé.

L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

Personnes concernées

Installateur,
Agents de maintenance et personnel technique,
Agents de maîtrise.

Type de formation: Présentiel



Objectifs

- * Mettre en œuvre des Directives ATEX (99/92/CE et 94/9/CE) dans le cadre de la réglementation du Code du Travail.
- * Intervenir sur du matériel ATEX et des installations situées en Zone ATEX.
- * Cette formation inclus l'information sur les dispositions à prendre concernant le choix, l'utilisation et le contrôle du matériel amené en zone ATEX.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle, appareils de mesure (explosimètre, oxygénomètre...), extincteurs.
- * Documentation utilisée couramment dans les principales entreprises de la région.
- * Photos et vidéo lors de la diffusion.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

Tour de table et retour d'expérience

I – PRÉAMBULE.

- * Présentation du contexte.
- * Définition de l'ATEX.
- * Directives 99/92/CE et 94/9/CE
- * Cas d'explosions industrielles

II - LES ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES.

- * Définition de l'effet de souffle.
- * Les températures de point éclair, d'auto inflammation
- * Le triangle du feu - L'hexagone de l'explosion
- * Les plages d'explosivité
- * Les mécanismes de l'explosion (gaz et poussières)
- * La L.I.E (limite inférieure d'explosivité),
- * La L.S.E (limite supérieure d'explosivité)
- * Les E.M.I (énergie minimale d'inflammation)

III – LA DIRECTIVE 99/92/CE

- * Obligations de l'employeur.
- * Evaluation des risques.
- * Classification des zones.
- * Document relatif à la protection contre les explosions (D.R.P.E).
- * Les mesures organisation-

nelles (instructions, consignes, équipements...)

- * Installations mises en service avant le 01/07/2003.
- * Installations mises en service depuis le 01/07/2003.

IV- LA DIRECTIVE 94/9/CE

- * Champ d'application.
- * La notice d'instruction.
- * Catégories de matériel.
- * Les modes de protection du matériel électrique.

V- LE MARQUAGE.

- * Plan de marquage.
- * Classes de température.
- * Exemples de marquages.

VI – LA CERTIFICATION ATEX

- * Procédures de certification et de notification.
- * L'auto certification.
- * Déclaration CE de conformité.
- * L'assemblage de composants ATEX.

VII- EVALUATION ET BILAN.

- * QCM (20 Questions)
- * Pas de questions éliminatoires.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.